

Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2025-3-7-1

Séance du lundi 30 juin 2025

PROPOSITION DE VALIDATION DU PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT - 4ÈME PHASE 2024-2029

Présidence de : M. BIHL Pierre

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJOGUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle
DA SILVA ADRIANO Valérie donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT donne procuration à MEYER Philippe
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HEINTZ Paul donne procuration à ERBS André
ISSELE Christelle donne procuration à DOLLINGER Isabelle
LORENTZ Michel donne procuration à KRIEGER Laurent
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence
SENE Marc donne procuration à WOLF Etienne
SITZENSTHUL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
STRAUMANN Eric donne procuration à KLINKERT Brigitte

EXCUSE :
BIERRY Frédéric

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU les articles L.572-1 et suivants et R. 572-1 et suivants du Code de l'environnement, relatifs à l'évaluation, la prévention et la réduction du bruit dans l'environnement,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil Départemental de Bas Rhin N° CD-2018-130 du 13 décembre 2018 relative à la Proposition d'approbation du Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement - troisième échéance (2019-2023),
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil Départemental de Haut-Rhin n° CP-2020-12-3-7 du 11 décembre 2020 relative à l'approbation du Plan de prévention du bruit dans l'environnement de troisième échéance (PPBE3 2019-2023)
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace CD-2024-2-7-2 du 20 juin 2024 relative à l'approbation du Plan de prévention du bruit dans l'environnement de quatrième phase (PPBE4 2024-2029) dans sa version préalable à la consultation du public,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission aux Réseaux et Mobilités du 27 février 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement –PPBE 4^{ème} échéance-2024-2029 du réseau routier départemental de la Collectivité européenne d'Alsace, en annexe à la présente délibération ;

- Prend acte des résultats de la consultation du public, figurant dans la note annexée à la présente délibération ; exposant la synthèse des observations émises par les participants et des réponses apportées dans le cadre de la consultation ;

- Approuve le plan d'actions pour la période quinquennale 2024-2029, détaillé au Chapitre 7.4 du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement –PPBE 4^{ème} échéance, pour une dépense prévisionnelle de 10 millions € TTC sous réserve de mise en application de la taxe poids lourds « R-Pass »;

- S'engage à inscrire les crédits nécessaires dans la programmation des investissements de la Collectivité européenne d'Alsace sur la période 2024-2029, sous réserve de mise en application de la taxe poids lourds « R-Pass » ;

- Identifie les crédits nécessaires aux études préalables aux travaux (études acoustiques, y compris les mesures sur site ou la modélisation) sur la ligne budgétaire suivante.

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P076</i>	<i>O001</i>	<i>P076E02</i>	<i>T06</i>	<i>1513 - 20-2031-843</i>	<i>250 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>250 000 €</i>

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

3 abstentions

Damien FREMONT, Fleur LARONZE Ludivine QUINTALLET

0 non-participation au vote